Objet :   
Recrutement : la bonne alternative, c’est l’alternance

**Vous êtes à la recherche d’un salarié pour votre entreprise ? Avez-vous pensé à l’alternance ? Ce dispositif éprouvé permet d’élargir vos recherches à d'autres candidats et de les former ensuite aux métiers et aux savoir-faire de votre entreprise.**

**En 2022, AKTO, notre opérateur de compétences a financé le recrutement de 132 000 alternants.**

L’alternance permet de :

1. Répondre à un besoin immédiat ou anticiper un besoin futur de main d’œuvre au sein de votre entreprise, par exemple un départ en retraite
2. Former comme vous le souhaitez votre futur salarié aux métiers, savoir-faire et valeurs de votre entreprise
3. Bénéficier d’aides financières pour chaque recrutement en alternance

[En savoir plus sur l’alternance](https://www.akto.fr/recruter-alternance/)

**AKTO vous accompagne à chaque étape de votre recrutement**

**1. Bien s’informer pour bien choisir**

Deux contrats en alternance sont possibles en fonction de votre besoin : apprentissage ou professionnalisation.   
[Choisir son contrat](https://www.akto.fr/apprentissage-ou-professionnalisation-quel-contrat-choisir/)

**2. Être bien accompagné pour préparer votre recrutement**

AKTO vous aide à adopter les bons réflexes pour intégrer de nouveaux talents afin de recruter les meilleurs candidats en fonction de vos besoins.  
[Attirer des talents](https://www.akto.fr/attirer/)

Pour sécuriser votre recrutement sur le plan financier, AKTO met à votre disposition un outil 2 en 1 simple et rapide d’utilisation pour connaître le coût réel d’un contrat d’apprentissage (coût contrat et rémunération).   
[Calculer le coût d’un contrat d’apprentissage](https://www.akto.fr/calcul-cout-contrat-apprentissage/)

**Bénéficiez d’une aide financière**

Pour vous aider à recruter, une aide à l’alternance de 6 000 euros est attribuée pour tout contrat d’apprentissage ou de professionnalisation conclu en 2023.   
Pour en savoir plus et découvrir les autres aides possibles :   
[Aides du contrat d’apprentissage](https://www.akto.fr/contrat-apprentissage/#quel-financement-pour-le-contrat-d-apprentissage)    
[Aides du contrat de professionnalisation](https://www.akto.fr/contrat-professionnalisation/#quel-financement-pour-le-contrat-de-professionnalisation)

**3. Trouver le bon candidat formé à vos métiers**

Afin de faciliter votre recherche de candidat, publiez en quelques clics votre offre d’emploi sur le jobboard AKTO. Votre annonce est instantanément diffusée sur de nombreux sites tels que La bonne alternance, Parcoursup, … consultés par plus 100 000 visiteurs par mois. [Déposer une offre d’emploi](https://www.akto.fr/deposer-une-offre-demploi-en-alternance/)

Vous pouvez aussi vous rapprocher des établissements de formation à proximité et formant le profil recherché (contrat, formation, rythme d’alternance) et ainsi trouver le candidat qui vous convient.   
[Connaître les établissements de formation](https://www.akto.fr/trouver-formation-alternance/)

**4. Nommer le bon tuteur pour accompagner l’alternant**

Un guide est disponible pour accompagner pas à pas le tuteur dans les différentes étapes : de la préparation de l’arrivée de l’alternance jusqu’au bilan.   
[Découvrir le guide tuteur](https://www.akto.fr/content/uploads/2022/12/AKTO_GUIDE_PRATIQUE_TUTEUR-MAITRE-DAPPRENTISSAGE.pdf)

Pour inscrire votre futur tuteur à une formation mise à votre disposition par AKTO :   
[Espace formation](https://espaceformation.akto.fr/recherche?sort=searchScore-desc&location_level=country&offset=0&location=France&company_size=1&search=tuteur#!?sort=searchScore-desc&location_level=country&offset=0&location=France&search=tuteur&size=9)

**Alors convaincu ?**

Passez à l’action et contactez votre conseiller formation AKTO. Expert en alternance, il pourra vous accompagner dans votre recrutement et, si vous le souhaitez, dans la mise en place de votre politique alternance.

[Contacter mon conseiller AKTO](https://www.akto.fr/contact/#pour-toute-autre-question-etre-accompagne-dans-votre-projet-echanger-autour-d-un-partenariat-nous-vous-invitons-a-contacter-votre-conseiller-en-region)